

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D13
au territoire des communes de CAGNICOURT et VILLERS-LES-CAGNICOURT
TRAVAUX
extension du réseau ENEDIS
Section hors agglomération
du 10 octobre 2023 au 27 octobre 2023

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

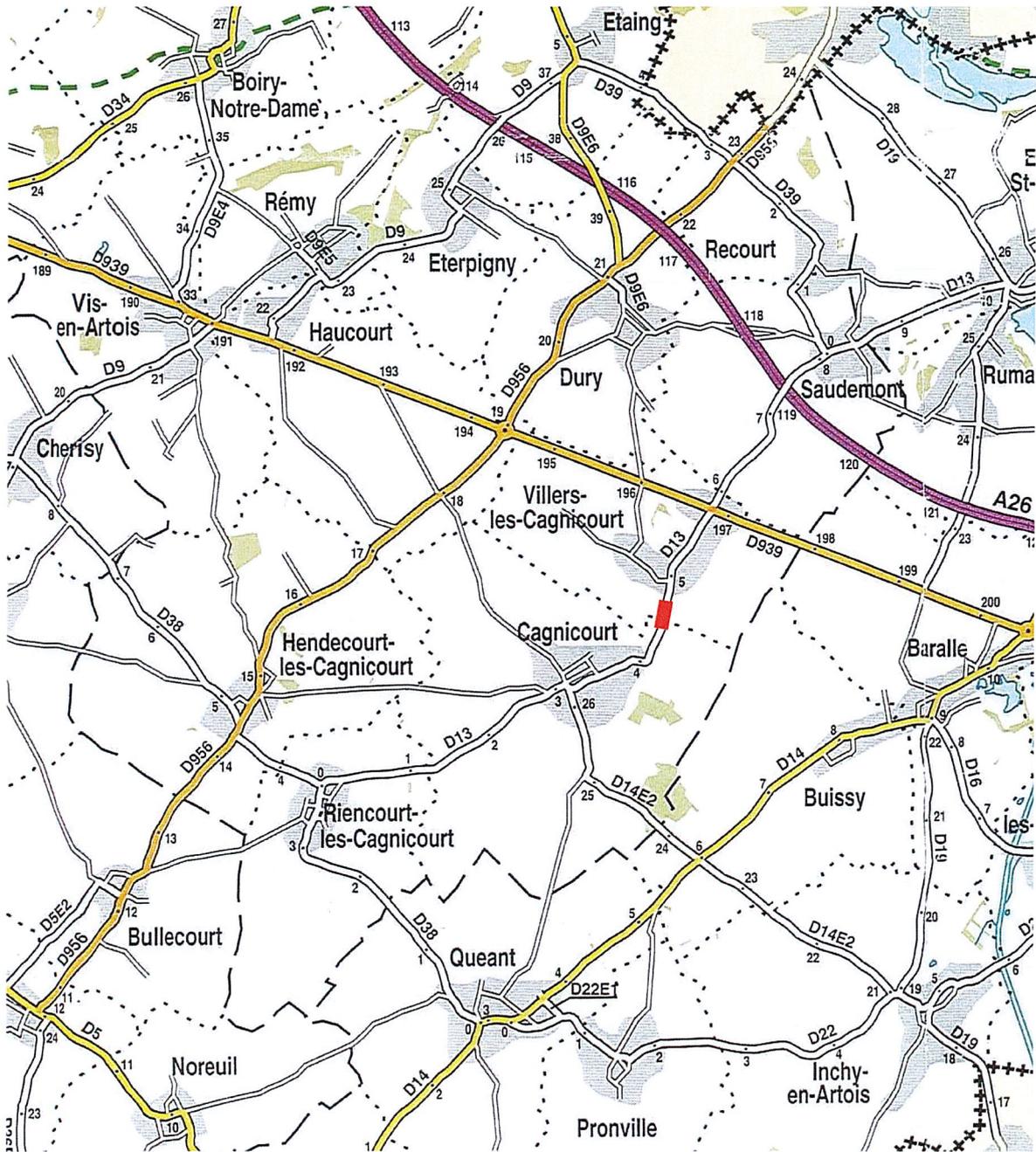
Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande du 06/10/2023, par laquelle l'Entreprise EQUANS pour le compte de ENEDIS, fait connaître le déroulement des travaux d'extension du réseau ENEDIS, du 10 octobre 2023 au 27 octobre 2023,

Considérant que, pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux d'extension du réseau ENEDIS, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D13 du PR 4+400 au PR 4+559, hors agglomération, du 10 octobre 2023 au 27 octobre 2023, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Messieurs les Maires des communes de CAGNICOURT et VILLERS-LES-CAGNICOURT,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIS EN ARTOIS,



 Restriction de circulation - Alternat par Feux tricolores
RD 13 du PR 4+400 à 4+559 - Villers lès Cagnicourt

CHANTIER FIXE - AVEC EMPIETEMENT SUR LA CHAUSSEE HORS AGGLOMERATION

Alternat par feux tricolores

ATTENTION : signaux AK et B = Classe 2

- dim AK = 1000mm, dim B = 850mm

